

## Méthanisation Des déséquilibres de biomasse au niveau régional



L'étude préconise la mise en place d'un dispositif de collecte exhaustive d'informations sur les approvisionnements en biomasse des unités de méthanisation en activité et des installations en projet. © Cédric Faimali/GFA

FranceAgriMer vient de publier une étude sur les besoins et les disponibilités en biomasse pour développer la méthanisation agricole dans cinq ans. Si la biomasse disponible à l'échelle nationale semble suffisante pour le moment, des tensions sont observées à l'échelle régionale.

« Quels sont les besoins en biomasse pour développer la méthanisation agricole en vue de produire du biogaz ? Quelles sont les ressources disponibles ? » C'est ce à quoi **FranceAgriMer** a voulu répondre au travers d'une [étude publiée le 1er septembre 2022](#).

À partir de l'analyse des données théoriques de l'**Observatoire national des ressources en biomasse (ONRB)**, l'objectif de cette étude était d'estimer le taux d'utilisation de la biomasse par la **méthanisation agricole** dans les cinq années à venir, et de repérer les potentielles tensions sur la disponibilité des gisements.

### Plus de 80 % de la biomasse utilisable est issue de l'agriculture

« Au 31 décembre 2021, la France comptait dans le domaine agricole 1 065 méthaniseurs en activité et 850 projets en attente de validation pour s'installer », indique FranceAgriMer.

En cumulant les projets en attente et les installations en fonctionnement, « la méthanisation agricole représenterait plus de 80 % de la puissance électrique et de la capacité d'injection de biométhane de

l'ensemble du secteur de la méthanisation » (incluant unités industrielles, installations de stockage de déchets non-dangereux et stations d'épuration).

« Si la méthanisation est un débouché pour certaines biomasses peu valorisées jusqu'à présent, elle mobilise également des matières fermentescibles utilisées pour d'autres usages, comme l'alimentation des animaux d'élevage par exemple. »

L'étude de FranceAgriMer s'est donc attachée à évaluer les besoins en **biomasse agricole et agroalimentaire** engendrés par les méthaniseurs agricoles qu'ils soient déjà en fonctionnement ou au stade de projet.

En conséquence, FranceAgriMer a fait l'hypothèse que l'ensemble des projets d'installations soient acceptés et que leur ration moyenne soit identique à celle des installations en fonctionnement.

[Réduction du délai de recours contre les projets de méthanisation \(29/07/2022\)](#)

Elle a ensuite comparé ces besoins aux disponibilités en matières premières fermentescibles telles que les effluents d'élevage, les résidus de grandes cultures, les cultures intermédiaires à vocation énergétique (CIVE), les cultures spécifiques ou les coproduits des industries agroalimentaires.

## Des tensions en biomasse selon les régions

L'étude révèle ainsi que la biomasse disponible à l'échelle nationale paraît suffisante à l'heure actuelle pour permettre l'approvisionnement des installations en fonctionnement et en attente, tout en laissant une marge de croissance à la méthanisation à court terme.

Au niveau régional, « des déséquilibres entre besoins et disponibilités en matières premières méthanisables sont observés à la fois dans des régions d'élevage peu céréalières (Auvergne-Rhône-Alpes) et dans des régions céréalières avec peu d'élevage (Île-de-France) ».

Néanmoins, « des échanges interrégionaux de matières permettent actuellement de combler ces déficits ».

Enfin, des tensions pourraient émerger à l'échelle locale sur certains gisements (notamment en pailles ou en pulpes de betteraves) entre méthanisation et élevage, en particulier « si la méthanisation se développe et si l'élevage maintient sa demande pour l'alimentation animale ».

## Arbitrage national sur l'usage de la biomasse

La méthanisation est appelée à prendre de l'ampleur sur le long terme. Dans le cadre d'un développement de la méthanisation à l'horizon de 2050, un arbitrage national sur l'usage de la biomasse fermentescible pourrait devenir nécessaire.

Cet arbitrage permettrait alors de « fixer les objectifs de production de biométhane par la méthanisation, en fonction des limites du sol et des ressources hydriques, des capacités logistiques, des besoins protéiques des cheptels, et enfin de la dynamique de développement des produits biosourcés ».

En conclusion, cette étude de FranceAgriMer préconise la mise en place d'un dispositif robuste et pérenne de « collecte exhaustive d'informations sur les approvisionnements en biomasse des unités de méthanisation en activité et sur les plans d'approvisionnement des installations en projet ».

Un tel dispositif permettra d'aider les services déconcentrés de l'État et les collectivités territoriales à gérer les complémentarités et les concurrences d'usages potentielles. Selon FranceAgriMer, il permettra également de cerner, *via* un suivi centralisé des résultats, les logiques de flux de biomasse entre régions.

[Les opportunités d'un projet de méthanisation](#) (26/08/2022)

Laurine Mongenier